

Conseil d'Administration
du 7 mai 2010

Proposition de procès-verbal

Ordre du jour :

- Installation des nouveaux élus étudiants,
 - Approbation du PV du CA du 19 mars 2010,
 - Informations du Président,
 - Bilan du mandat du Vice-président étudiant sortant,
 - Questions financières :
 - Décision budgétaire modificative n° 1,
 - Transaction relative à la dette GIGACOMM,
 - Valorisation : Bilan 2009 et perspectives,
 - Délibération sur les mesures examinées par les CEVU du 2 et du 30 avril :
 - Projet de calendrier pédagogique 2010-2011,
 - Renouvellement de l'accord de partenariat pour le Master ERASMUS MUNDUS « économie du commerce international et intégration européenne »,
 - Convention de partenariat pour la délocalisation de la 2^{ème} année de 2 masters à la MDI School Business d'Alger,
 - Convention de partenariat pour la délocalisation de la licence MASS à l'Université de Galatassaray (Turquie),
 - Habilitation des Masters Enseignement,
 - Délibération relative à une demande d'équipement du SUDES (point Relais Conseil de la VAE)
 - Questions diverses.
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

- *Collège A* : M. Jean D'ALMEIDA, M. Dominique DEROZIER, M. Francis GUILBERT, M. Pierre LOUART,
- *Collège B* : Mme Virginie DEGARDIN, M. Robert LITWAK, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER,
- *Collège BIATOSS* : M. Claude VIEVILLE, M. Yves NOEL,
- *Collège USAGERS* : M. Nomane ABASSI, M. Moulay Salah Eddine BAHMMOUCH (remplacé par sa suppléante Mlle Eléna SOFLAU à 16h10), M. Geoffrey BOSSU,
- *Personnalités extérieures* : Mme Marie-José AYMÉ.

Etaient excusés (et Procurations) :

- *M. Moussa NAIT-ABDELAZIZ* (procuration à Christophe VUYLSTEKER)
- *M. Jean-François PAUWELS* (procuration à Dominique DEROZIER)

- *M. Nicolas POSTEL* (procuration à Christophe VUYLSTEKER)
- *M. Bruno DESPREZ (Florimond Desprez)* (procuration à Francis GUILBERT)
- *Mme Monique FOUILHOUX (UNSA)* (procuration à Yves NOEL)
- *M. Thierry LEPERS (Comité Grand Lille)* (procuration à Marie-José AYME)
- *M. Didier LOUVET (CGT)* (procuration à Jérôme RIEDI)
- *M. Christophe VUYLSTEKER* (procuration à Nicolas POSTEL, à compter de 16 h)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

- *Représentant de Mme la Rectrice-Chancelière des universités : M. Didier DEROULLERS,*
- *Vice-président du Conseil d'Administration : M. Francis MEILLIEZ,*
Vice-président du Conseil scientifique : M. Isam SHAHROUR,
Vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire : M. Salah MAOUCHE,
Vice-président de la Valorisation du Potentiel Humain : M. Jean-Philippe CASSAR,
- *Directeur général des services : M. Patrice SERNICLAY,*
Agent-comptable : M. Jean-Luc BELLOUIN,
Responsable des Affaires Juridiques et secrétaire de séance : M. Xavier FURON,
Responsable de la Cellule Budget : Mme Joëlle EMPIS.
- *Directeur de l'UFR de Mathématiques : M. Mostafa MBEKHTA,*
Directeur de l'UFR des Sciences de la Terre : M. Jean-Luc POTDEVIN
Directeur du CUJEP : M. Jean-Louis COGEZ

Le conseil débute à 14 h 15.

Le président présente au conseil l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration.

1) Installation des nouveaux élus étudiants

Le président procède à l'installation des nouveaux représentants des étudiants au conseil d'administration, lesquels ont été élus à l'issue du scrutin du 30 mars 2010. Il invite les nouveaux élus présents à se présenter : M. Nomane ABASSI (UNEF), M. Moulay Salah Eddine BAHMMOUCH (SUD-Etudiant) et M. Geoffrey BOSSU (Mét).

Le président profite de cette installation pour annoncer certains changements au sein des collèges A, B et BIATOSS ; il présente ainsi Dominique DEROZIER (DPE) qui remplacera désormais Alain CAPPY comme représentant du collège A ; Virginie DEGARDIN (DPE) qui remplacera Pauline LAFITTE comme représentante du collège B. Par ailleurs, Catherine SION (SGEN-CFDT) ayant été nommée directrice générale des services de l'ULCO, son siège sera désormais occupé par Eric NOEL au sein du collège BIATOSS. Enfin, le président annonce que Pierre de SAINTIGNON a été désigné par le conseil régional au titre des personnalités extérieures.

2) Informations du Président

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) demande à faire une déclaration liminaire au nom du SNESUP-FSU :

« *La question du passage anticipé aux responsabilités et compétences élargies est à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration. L'avis qui vous sera demandé revêtira une importance politique*

indéniable par ses implications sur les modes de procédures budgétaires et financières, mais également sur la gestion des personnels et plus largement sur l'ensemble des missions de l'université.

Aussi, l'importance de ces enjeux nécessite que les élus puissent accéder à l'ensemble des informations qu'ils estiment nécessaires pour déterminer leur vote. Ayant déjà eu accès, au titre syndical, aux documents préparatoires fournis par l'administration en vue du CTP, nous avons relevé qu'un certain nombre d'informations qui nous semblent importantes n'y figure pas. Par cette présente déclaration, nous demandons à la présidence de bien vouloir apporter d'ici le prochain CA, les trois séries de compléments suivants :

- Yves NOEL, élu UNSA, s'était fait l'écho, à juste titre, lors du dernier CA, du malaise et de la souffrance au travail des personnels administratifs, particulièrement parmi ceux affectés au bâtiment central A3, suite aux importantes restructurations des services menées depuis une année. Le rapport d'audit de l'IGAENR sur le passage anticipé de Lille 1 aux RCE, que les élus pourront parcourir, montre qu'il subsiste encore bien des étapes à franchir, notamment par les services comptables, financiers et services des personnels. Aussi, il y a nécessité d'apporter des éléments permettant de répondre à la question suivante : "Les services concernés seront-ils en capacité de supporter l'effort exigé pour assurer le passage aux RCE ?" Cette question en induit deux autres :

- Pourquoi se priver, a priori, de la possibilité de se donner une année supplémentaire de préparation ?

- Quel accompagnement sera-t-il accordé aux services et personnels concernés : recrutement, formation...

- L'assertion selon laquelle le basculement aux RCE apporterait des marges de manœuvres budgétaires nouvelles à notre établissement nécessite d'être étayée. Il semble logique d'estimer les recettes nouvelles attendues (par exemple, fongibilité de la masse salariale, externalisation des services, modulation des services des enseignants-chercheurs, etc...), et mettre en regard les dépenses induites (certification des comptes, audits, redéploiement de personnels vers les services centraux, mise à jour et sécurisation du système d'information, facturation de la paye à façon des fonctionnaires...). Nous ne doutons pas que le service financier de Lille 1 a déjà prospecté en ce sens. Nous demandons simplement que les élus du CA puissent avoir connaissance de ces données même s'il s'agit de simples estimations.

- Enfin, nous attendons des éclaircissements sur les axes politiques de l'actuelle direction pour la mise en œuvre des RCE car la note transmise sur ce point est incomplète. Ainsi, les possibilités suivantes seront-elles proposées et défendues devant ce CA par l'actuelle présidence :

- La création de fondations ;*
- Des frais d'inscription dérogatoires ;*
- La création de nouveaux dispositifs de régimes indemnitaires pour les personnels ;*
- La modulation des services des enseignants-chercheurs ;*
- Le recours aux CDI pour assurer des missions d'enseignement et de recherche.*

Sur l'ensemble de ces points, nous ne doutons pas que la direction, qui fait sienne la construction nécessairement collective de l'université Lille 1, acceptera d'éclairer les élus du CA avant de leur demander d'émettre un avis sur le passage anticipé aux RCE de Lille 1 ».

Le président précise qu'il est de règle de l'avertir à l'avance de ce genre de déclaration et de lui communiquer au préalable les textes afférents. Il déclare qu'il n'acceptera plus désormais les documents qui ne lui auront pas été remis en temps et en heure.

Il rappelle qu'une réunion du CTP a eu lieu le matin et qu'il y a été longuement discuté des points dont il vient d'être fait état. Le rôle du CTP est de donner un avis, mais également de débattre. De

nombreuses questions y ont été posées, des réponses ayant été apportées à ces questions. La direction apportera d'autres réponses aux nouvelles questions qui lui seront posées. Cet échange constitue le principe même de la collégialité de la décision à l'université.

Le président annonce qu'il rencontrera, le 18 mai, le directeur général pour l'enseignement supérieur et pour l'insertion professionnelle (DGESIP) pour discuter du bonus quadriennal, sur la base d'un projet d'établissement. Le DGESIP lui indiquera quels sont les montants supplémentaires accordés par le ministère au-delà du modèle SYMPA ; cette formule indicative souligne, précise le président, qu'il n'y aura vraisemblablement pas négociation.

Une analyse du modèle SYMPA fera l'objet d'une note, qui précisera également ses modalités d'attribution, pour Lille 1, cette année. Cette note sera communiquée aux conseillers.

3) Approbation du procès-verbal du CA du 19 mars 2010

Deux remarques ont été formulées par Yann SECQ (O&I) :

P. 5 § 8 : Remplacer « *qu'elle soit élargie à plus de personnes* » par « *qu'elle soit élargie à d'autres personnels comme cela est prévu dans les statuts des commissions* ».

P. 8 dernier § : Après « *il rejoint Pierre LOUART* » remplacer le reste de la phrase par « *en précisant qu'il souhaite que les élus disposent des bilans sociaux, des statuts, règlements intérieurs et des budgets des autres universités publiques (au moins lilloises). La question, poursuit-il, pourrait être élargie aux autres membres du PRES en ces temps de discussions sur une "université régionale" .* ».

Après prise en compte des modifications, le Président soumet le procès-verbal du CA du 19 mars 2010 au vote du conseil :

Approuvé par 20 voix pour et 3 non prises de part au vote (délibération n° 2010-10).

4) Bilan du mandat du Vice-président étudiant sortant

Mamadou I BARRY Présente un bilan de son mandat en qualité de vice-président étudiant (VPE). Il précise que, selon lui, le VPE est un « *touche à tout* », dont le champ de compétence recouvre tant la formation que la vie étudiante. Il relève les buts qu'il s'était fixés, les objectifs atteints et ceux qui restent à concrétiser.

Mamadou I BARRY insiste ainsi sur l'adoption d'une charte des associations qui est venue formaliser les relations entre l'université et les associations, ce qui permet d'éliminer certaines incohérences que l'on avait pu rencontrer par le passé et d'accroître le sentiment d'appartenance à l'université.

Il souligne l'importance de la Maison des étudiants (MDE), sa gestion et ses missions, rappelant qu'il s'agit d'une maison faite pour les étudiants et par les étudiants (gestion assurée principalement par des élus étudiants). La MDE accueille aujourd'hui une diversité d'activités culturelles, citoyennes ou « *académiques* ».

Mamadou I BARRY regrette de n'avoir pu s'investir suffisamment dans l'élaboration du règlement des études. Il souhaite que le futur VPE puisse s'atteler à cette tâche.

Il relève quelques difficultés rencontrées à l'occasion de l'exercice de son mandat (difficulté à concilier un tel mandat et le statut d'étudiant ; lourdeur de la fonction de directeur de la MDE eu égard au processus de négociation indissociable d'un fonctionnement démocratique).

Nomane ABASSI (UNEF) demande quels sont les conseils que Mamadou I BARRY pourrait prodiguer au nouveau VPE et ce qu'il lui resterait à faire ?

Mamadou I BARRY répond qu'un effort devra encore être fait sur l'équipement de la MDE. Le nouveau VPE pourra également s'intéresser au règlement des études. Il lui appartiendra de définir ses propres priorités.

Le président précise que la MDE joue un rôle important dans l'animation du campus et pour la vie étudiante. Faire en sorte qu'elle fonctionne est déjà en soi un gros programme, conclut-il.

Francis GUILBERT (DPE) s'interroge sur l'évolution de la fréquentation de la MDE.

Mamadou I BARRY répond que la croissance de la fréquentation de la MDE tend aujourd'hui à se stabiliser. Un meilleur équipement, permettant d'accueillir plus d'activités, serait de nature à donner un nouvel élan à cette fréquentation.

Le président ajoute que la MDE est très fréquentée le midi ; beaucoup d'activités culturelles se sont développées dans ce lieu. Il est difficile d'évaluer s'il y a hausse ou stabilisation de la fréquentation de la MDE.

Pour Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT), il restera à bien coordonner les activités de la MDE, de l'Espace Culture et du CAS afin de réaliser un brassage des différentes composantes de la communauté universitaire. Il souligne par ailleurs que la fonction de VPE est difficile et qu'il ne sera pas aisé de trouver un remplaçant, car il faut concilier cette fonction avec le suivi des études, d'autant plus quand on est en 3^{ème} cycle. Il pose la question de ce qu'il serait nécessaire de faire statutairement pour permettre d'assurer cette fonction sans sacrifier ses études.

Sur le premier point évoqué, Mamadou I BARRY estime qu'une coordination s'est instaurée entre la MDE et l'Espace Culture, même si celle-ci peut encore être améliorée. On peut constater que les étudiants fréquentent les deux endroits. S'agissant de l'évolution du statut du VPE, il rappelle qu'étant allocataire, il n'a pas eu à cumuler études, fonction de VPE et petit boulot. Pour un VPE ne disposant pas de ce revenu, il serait utile de penser à lui verser une gratification lui permettant d'assurer sa fonction. Par ailleurs, il serait bon que, dès l'élection du VPE, ce dernier travaille avec le responsable juridique afin qu'il s'approprie très vite le fonctionnement de l'université, lequel est assez complexe.

Geoffrey BOSSU (Mét) souligne le travail réalisé par Mamadou I BARRY. Il regrette cependant que la MDE ne concerne pas tous les étudiants ; qu'elle ait une faible attractivité en dehors de la sandwicherie ; que ce soient toujours les mêmes associations qui la fréquentent et que par conséquent ce ne sont que les « camarades » de celles-ci qu'on y retrouve. Il relève la lourdeur des modes de gestion de la MDE ; trop de négociation finit par tuer les objectifs, précise-t-il. Il se dit persuadé que beaucoup d'étudiants ignorent qu'il y a une maison des étudiants, comme l'ont souligné les récentes élections étudiantes qui y étaient organisées. Selon Geoffrey BOSSU, ce sont d'abord les associations des UFR qui font vivre la vie étudiante sur l'université. Enfin, il pose la question des relations avec la ville de Villeneuve D'Ascq et de la représentation de celle-ci au sein de la MDE.

Sur cette dernière question, Mamadou I BARRY répond que c'est le conseiller délégué aux relations avec les universités qui siège. Sa présence est le signe de l'intérêt que porte la ville aux activités de la MDE, lesquelles peuvent bénéficier de subventions communales. S'agissant de la diversité des associations à la MDE, celle-ci a été voulue y compris sur un plan politique. Des élus de l'UNI faisaient ainsi partie des différentes commissions ; on peut regretter de ne les y avoir jamais vus. On peut en outre constater une fréquentation par groupes, pour ne pas dire par tribus, qui fait que ce sont des personnes passionnées par une activité particulière que l'on rencontrera à la MDE. Concernant le mode de gestion de la MDE, Mamadou I BARRY relève que la MDE fonctionne sur le mode de gouvernance de l'université, c'est-à-dire sur un mode collégial et démocratique.

Le président relève pour sa part un point de désaccord avec Geoffrey BOSSU ; pour lui, la vie étudiante se fait, et dans les composantes, et à la MDE. Revenant sur la gestion de la MDE, il considère qu'il est important que celle-ci soit animée par les étudiants eux-mêmes ; que si le processus décisionnel peut paraître un peu long, il serait dommage que le fonctionnement soit repris en main par l'administration. La MDE doit être un lieu d'apprentissage de la décision.

Pour Mamadou I BARRY, il ne faut pas opposer UFR et MDE car, parmi les associations présentes à la MDE, il y a beaucoup d'associations d'UFR.

Le président tient à remercier Mamadou I BARRY pour l'action menée. Ce dernier reçoit les applaudissements de la salle.

Yann SECQ (O&I) souhaite poser une dernière question relative à l'implication du VPE sur les aspects formation. Ceci relève-t-il de ses compétences ? Si oui, comment ceci se traduit-il concrètement ?

Mamadou I BARRY répond qu'il a étudié les questions relatives à la formation, moins en qualité de VPE, qu'en tant qu'élu au CEVU.

5) Décision budgétaire modificative n° 1

Le président présente au conseil les éléments constitutifs de la DBM 1, lesquels figurent aux documents préparatoires remis aux conseillers. Le projet de DBM a été soumis à l'examen de la commission des finances.

La DBM 1 est essentiellement consacrée aux reports. Elle concerne à la fois les reports de crédits de recherche et les crédits hors recherche. Les reports de crédits se feront sur la base des crédits engagés en 2009 et non soldés. Il est proposé que la procédure utilisée pour les reports des composantes (reports sur l'UB présidence et droits de tirage) soit généralisée de façon à permettre une meilleure gestion de ces reports. La globalisation des crédits, la volonté de bien gérer le fonds de roulement doivent conduire à une politique de gestion annuelle des crédits tout en ayant une vision pluriannuelle des projets et des objectifs de l'établissement.

S'agissant des crédits recherche du contrat quadriennal :

Les crédits engagés sur l'exercice 2009 et non soldés doivent être reportés, en totalité pour les crédits d'investissement, et, dans la limite de 1/10^{ème} du budget ouvert primitivement, pour les crédits de fonctionnement.

S'agissant des crédits de fonctionnement et d'investissement, non engagés, il est proposé que ceux-ci soient reportés sur l'UB recherche. Il appartiendra à la DIRVED, en négociation avec les laboratoires, d'utiliser ces crédits notamment sur des opérations d'investissement.

Une bonne part des crédits du quadriennal ont été utilisés, les laboratoires ayant suivi les recommandations de la direction tendant à ne plus thésauriser. Il faut mettre en place des plans pluriannuels d'investissement permettant de gérer au mieux les crédits que l'on décidera de mutualiser.

S'agissant des crédits liés aux conventions de recherche, ceux-ci sont toujours gérés de deux manières différentes : Pour ce qui concerne les conventions anciennes en cours, dont la comptabilisation initiale a été réalisée selon ces modalités, il s'agit de la méthode des droits constatés qui comporte de nombreux inconvénients ; mal utilisée, elle peut conduire à une mauvaise visibilité des ressources de l'établissement (les dernières conventions concernées seront bouclées au plus tard en 2010). C'est pourquoi on lui préfère, quand cela est possible, une seconde méthode, celle des

ressources affectées qui conduit à ouvrir des crédits dès qu'ils sont notifiés ; les reports se font automatiquement et les titres de recettes se font en fonction des dépenses faites au titre de l'exercice. Le seul inconvénient de cette méthode est l'absence de décision du conseil d'administration, mais le choix qui est fait par la direction est de présenter ces reports au CA.

Le total du report des crédits quadriennaux recherche est de 535 436,15 € ; le total des crédits mutualisés sur l'UB recherche est de 1 340 640,00 €.

Les crédits sur conventions en ressources affectées s'élèvent à 6 934 738,00 € et le report des conventions de recherche représente 1 039 811,65 €.

S'agissant du report des autres crédits et notamment ceux de formation doctorale, ces derniers ont été traités lors de la discussion relative à la lettre de cadrage. Il a été décidé de ne pas attribuer de ressources aux écoles doctorales au budget primitif, mais d'effectuer un report en 2010 en fonction des projets de ces écoles. Le montant disponible fin 2009 est de 380 721,95 €, soit plus du double de la dotation annuelle. Il est proposé au CA d'affecter à chacune des trois écoles le même montant annuel qu'au contrat précédent, soit un total de 155 250 €, conformément aux engagements de la lettre de cadrage. Le solde, soit environ 235 500 €, peut faire l'objet d'une réaffectation. La lettre de cadrage a ainsi prévu, notamment, une ouverture supplémentaire de crédits pour les dépenses au titre des TIC recherche à hauteur de 150 000 €. Il est proposé de reporter cette somme.

Cette DBM « recherche » qui intervient normalement en janvier est un peu tardive, mais cela ne pose pas de problème car on a des fonds d'avance qui sont là pour répondre à certains impératifs, en cas d'insuffisance d'ouverture de crédits.

Les autres crédits reportés font normalement l'objet d'une DBM 2 votée aux mois de mai/juin ; pour cette année on cumule les deux DBM. Ces autres crédits sont relatifs aux composantes. La règle est ici le report des crédits d'investissement engagés et le report des crédits de fonctionnement engagés mais non soldés dans la limite de 1/10^{ème} du budget. Ces crédits ne sont pas reportés sur les composantes, mais sur l'UB présidence de façon à ce qu'on ne les ouvre qu'au fur et à mesure des besoins. Les reports des composantes ne sont pas utilisés en totalité et viennent alimenter le fonds de roulement de l'établissement.

Les crédits spécifiques correspondent à des conventions hors recherche qui ont un usage spécifique et qui ont une dimension pluriannuelle. Ces crédits sont ouverts de manière à ce que les opérations pluriannuelles fléchées puissent être réalisées (ex : formations en apprentissage, crédit de premier équipement de l'IUT...). Ils s'élèvent à un montant de 1 223 715,10 €.

Pour les opérations de patrimoine, on a identifié les opérations urgentes à mener. Il est proposé de ne reporter qu'une partie des crédits pour 600 000 €.

Les crédits nouveaux, c'est-à-dire non inscrits au budget primitif, ne concernent que la recherche et les crédits de sécurité. La DBM permet d'inscrire des recettes complémentaires à la dotation recherche de l'établissement. Pour les crédits de sécurité, une dotation complémentaire du ministère permet d'ouvrir, en 2010, 1 450 000 € de plus que les crédits inscrits au budget primitif.

La DBM porte également sur des changements de masse. Ils ne modifient en rien le budget ; ils ne modifient que la structure budgétaire.

Le président présente le tableau récapitulatif de la DBM. Une partie de cette DBM correspond à des crédits qui sont reportés, soit sur l'UB recherche, soit sur l'UB présidence, et qui devront être utilisés au fur et à mesure des besoins. Il précise que l'année 2009 est une année au cours de laquelle on a beaucoup utilisé les reports, ce qui correspond à un souhait de la direction. Si les laboratoires peuvent suivre certaines règles de prudence, celles-ci ne sont pas forcément le signe d'une bonne gestion financière de l'établissement.

Il relève qu'au mois le plus critique (le mois de mars où toutes les délégations de crédits n'ont pas été reçues), il est important d'avoir une bonne gestion de la trésorerie. Il faut veiller à ce que le fonds de roulement soit suffisant ; ce qui signifie que les opérations de prélèvement sur réserves justifiées (c'est par exemple le cas pour le CUEEP) ne doivent pas être récurrentes. Il faut ainsi être attentif dans cette gestion de ce fonds de réserve, ce qu'a souligné l'Agent comptable lors de la réunion de la commission des finances. Au mois de mars, sans que nous ayons un problème de trésorerie, nous nous sommes en effet approché de ce que l'université s'était fixé comme étant un seuil à ne pas dépasser. Le président précise que, jusqu'à maintenant, nous avons un fonds de roulement qui nous permettait de ne pas trop nous inquiéter des problèmes de trésorerie ; nous arrivons aujourd'hui à une situation normale, mais qui nous impose une gestion fine et prévisionnelle de celle-ci.

Le président relève que le prélèvement sur fonds de roulement se monte à 6 733 009,86 €, le fonds de roulement étant de 26 500 000 €. Il faut ainsi être vigilant sur l'utilisation de nos ressources.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) estime qu'il aurait été utile que l'ensemble des élus ait communication du document sur l'état de la trésorerie, présenté en commission des finances.

Le président répond que ce document pourra en effet être diffusé ; il demande à l'agent comptable de faire un commentaire sur l'évolution de la trésorerie.

L'agent comptable précise que la trésorerie nette disponible correspond au fonds de roulement moins le besoin en fonds de roulement comptable. On a un moment dans l'année où la trésorerie est plus faible, ce qu'a déjà souligné le président. Cette année, on a disposé au 31 mars d'une trésorerie de 1.500.000 € (contre 12 millions il y a quelques années). Cette situation, sans être dramatique, commence à nous imposer d'installer des processus de régulation.

Le président rappelle qu'on avait, jusqu'alors, des ressources qui n'étaient pas suffisamment utilisées, notamment en recherche, et qui abondaient le fonds de roulement. On a assisté à une surconsommation de nos crédits sur la dernière année du quadriennal, alors qu'elle aurait dû être lissée au cours de l'exécution de ce quadriennal. Qui plus est, le fonds de roulement a été altéré par le financement du CUEEP. On a ainsi eu quelques alertes (et non des difficultés) qui auraient pu être évitées par une meilleure gestion prévisionnelle de trésorerie.

L'agent comptable précise que la surconsommation soudaine des laboratoires est conjoncturelle.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) relève qu'on n'était pas très loin du zéro en trésorerie et se demande ce qui se serait passé si on était passé sous cette barre.

L'agent comptable répond qu'il n'aurait pas payé les factures aux fournisseurs pendant une semaine.

Jean D'ALMEIDA (DPE) souhaiterait qu'on précise en conseil la raison pour laquelle, contrairement aux autres années, le compte financier de l'année écoulée n'est pas soumis à l'approbation du CA avant l'adoption de la DBM. Il demande en conséquence quand le compte financier sera présenté.

Pierre LOUART (O&I) demande qu'on analyse bien cette question des réserves comme une logique de frais ou de produits financiers. On n'a pas intérêt à garder des réserves importantes sous prétexte d'avoir des produits financiers et ne pas faire d'actions stratégiques pour l'université, ce qui n'aurait aucun sens. Ne plus avoir de réserves se traduirait par des frais financiers, ce qu'on doit évidemment éviter. On est dans des jeux d'équilibre sur lesquels on doit avoir une vigilance de gestion, mais il ne doit pas y avoir d'inquiétude de fond, sauf hypothèse de déficit structurel.

L'agent comptable ajoute que l'université n'est pas du tout dans une situation de déficit structurel.

Le directeur général des services souligne, de son côté, l'effet de la mise en place du service facturier et de la nouvelle réglementation concernant les délais de règlement qui font que nous sommes contraints de payer plus vite les fournisseurs. On est ainsi passé d'un règlement en 60, 65, 70 jours à un règlement entre 30 et 45 jours, ce qui, en période d'attente de notification des crédits d'Etat, est de nature à réduire notre fonds de roulement.

Le président rappelle qu'on a fait ce qu'on devait faire, c'est-à-dire réaliser un certain nombre de dépenses sur des crédits qui étaient disponibles ; le problème est qu'on les a utilisés fortement sur la dernière année du quadriennal alors qu'on aurait pu les lisser davantage sur les trois autres années. Ce qui est vrai pour les laboratoires est également vrai pour toutes les opérations de mise en sécurité. Ne pas utiliser rapidement ces crédits, comme on a pu le faire par le passé, rend difficile la négociation avec l'Etat quand il s'agit de demander une augmentation de ces crédits de sécurité.

Yann SECQ (O&I) rappelle tout d'abord que Jean D'ALMEIDA avait posé une question intéressante, mais il souhaite surtout revenir sur la situation du CUEEP. Il demande la réactivation de la cellule de suivi du CUEEP, estimant qu'on a un suivi trop lointain de sa situation.

Le président rappelle qu'au moment du vote du budget du CUEEP, on a longuement discuté des modalités d'accompagnement de cet institut. Le suivi de la situation du CUEEP est assuré. Il ajoute que cette situation s'est améliorée, mais qu'un certain nombre d'événements extérieurs sont venus alourdir les charges afférentes au CUEEP (augmentation des charges salariales, notamment sur les emplois gagés). Sans ces éléments, le CUEEP serait aujourd'hui en équilibre.

Pierre LOUART (O&I), revenant sur la demande de réactivation de la cellule de suivi, tient à rappeler que, quand on a voulu la réactiver, il a été le seul, au sein du conseil d'administration, à s'y déclarer candidat. Pour constituer cette cellule, il a ainsi fait appel aux élus des autres instances et qu'il n'a rien vu venir. Il a donc été contraint de créer une « *commission implicite* » et reste en contact permanent avec le directeur du CUEEP. Un deuxième point doit être souligné concernant le CUEEP lequel concerne sa réorientation stratégique. Celle-ci devra se faire dans une logique Université Lille Nord de France, le CUEEP ayant en formation continue un domaine d'action assez large sur le territoire régional.

Le président approuve cette intervention et souligne la difficulté de la dimension réorientation stratégique du fait d'un environnement défavorable et mouvant en matière de formation continue. Il conclut que le CUEEP est accompagné, mais que les objectifs sont plus difficiles à atteindre en raison d'un contexte qui nous échappe en partie.

Yann SECQ (O&I) précise que son intervention n'avait pas pour finalité de dire que le suivi n'était pas sérieux, mais que la cellule de suivi avait un rôle à jouer.

Le président répond que, sur ce point, la réponse de Pierre LOUART a été très claire.

En réponse à Jean D'ALMEIDA, le président explique que l'adoption de la DBM précède l'approbation du compte financier en raison de difficultés liées à l'application SIFAC qui ne permet pas de clôturer l'exercice.

L'agent comptable ajoute qu'il n'y a pas une université sous application SIFAC qui puisse actuellement sortir son compte financier. Il y a donc un problème technique qui devra être réglé par le développeur de l'application. Par ailleurs, nous n'arrivons pas pour l'instant à basculer les comptes de classe 1 et de classe 2 de l'ancienne application (NABUCO) vers la nouvelle (SIFAC), ce dernier problème devrait être réglé la semaine prochaine. Ces difficultés ne permettent pas à l'agent comptable de dire quand il pourra présenter le compte financier au CA. Toutefois, il précise qu'en relation avec la cellule budget, on a pu donner une évaluation exacte du fonds de roulement, ce qui a permis la présentation de la DBM au CA.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) demande si le niveau de sécurité qu'on s'était fixé pour le fonds de roulement est encore adapté ?

L'agent comptable répond que tous les « *ratios prudentiels* » sont dépassés, la DGRFIP (ancienne TG), via les contrôleurs financiers, démontre également qu'on est « *au taquet* ».

M. DEROULLERS précise que les représentants de l'Etat pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur et pour les finances publiques veillent à la bonne santé financière des établissements au niveau du fonds de roulement et de la trésorerie. Il demande si Lille 1 dispose d'un plan de trésorerie annuel.

Le président réaffirme ce qu'il a pu dire : on doit aujourd'hui être dans cette logique. Il faut selon lui éviter deux travers, la vision catastrophique et l'optimisme béat. Il faut mettre en place, plus que par le passé, une gestion prévisionnelle de la trésorerie. Il ajoute que les grosses dépenses que l'université a engagées en matière de recherche, d'opérations de sécurité et de grosse maintenance, ne nous mettent pas en situation de difficulté, mais doivent nous conduire à plus de vigilance et à une gestion prévisionnelle plus fine. Il est aussi de la responsabilité de l'Etat de nous accompagner en termes de dotations budgétaires.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) relève qu'un pilotage plus fin n'est pas incompatible avec une marge de sécurité plus importante.

Le Président soumet le tableau récapitulatif de la DBM pour un montant de 9 253 844,78 € au vote du conseil :

Adopté par 15 voix pour et 7 abstentions (délibération n° 2010-11).

6) Transaction relative à la dette GIGACOMM

Le président et l'agent comptable présentent au conseil la proposition de délibération suivante :

« *Le conseil d'administration, dans sa séance du 7 mai 2010 rappelle :*

- *Que par délégation prise en application de la loi sur l'innovation, M. Philippe Mariage, Maître de conférences, est gérant de la société GIGACOMM ;*
- *Que par convention de délégation renouvelée le 9 octobre 2007, la rémunération compensable de M. Mariage est valorisée à hauteur de 12 000 € annuels, objet d'un titre de recettes à payer par la société GIGACOMM ;*
- *Qu'existent trois titres de recettes pour un montant de 24 000 € représentant deux années ;*
- *Qu'existe sous forme latente une créance de 24 000 € représentant deux années de renouvellement de délégation.*

Cette situation étant rappelée, le conseil d'administration prend acte de la cessation d'activité de la société GIGACOMM et de l'incapacité de celle-ci d'assurer le paiement de cette dette, incapacité constatée à la lecture du bilan de la société.

Et en conséquence, accepte la transaction suivante autorisée par la loi :

Le logiciel SimuEM 3 D dont la valeur vénale est estimée à 60 000 € est cédé à l'Université Lille 1 Sciences et Technologies, en contrepartie de la dette rappelée ci-dessus de 48 000 €.

Et d'autre part autorise le président de l'université à signer le protocole de cession ».

Elena SOFLAU (SUD-Etudiant) demande si le logiciel concerné peut être utile à l'université ?

Virginie DEGARDIN précise qu'il s'agit d'un logiciel de planification de réseaux d'ondes radio dont le principe est d'optimiser la disposition des antennes dans un bâtiment en trois dimensions.

Salah MAOUCHE répond que ce logiciel peut être certainement utile dans le cadre des enseignements.

Yves NOEL (SNPTES-UNSA) demande quelle société a expertisé ce logiciel.

L'agent comptable répond qu'il s'agit d'Orange, dont la société GIGACOMM devait être sous-traitant dans le cadre de l'obtention d'un marché à destination des anciens pays de l'Est. La situation actuelle de GIGACOMM s'explique par le fait qu'Orange n'a pas remporté le marché ; mais le logiciel est opérationnel.

Le président soumet le projet de délibération au vote du conseil.

Adopté par 20 voix pour et 2 abstentions (délibération n° 2010-12).

7) Valorisation : Bilan 2009 et perspectives

Isam SHAHROUR, Vice-président du conseil scientifique, évoque les structures de valorisation : Création de Cré'innov en 2001, du SAIC en 2004, appel à projets du ministère pour la mise en place de dispositifs mutualisés de valorisation en 2005, dispositif CAPVALO entre Lille1, Lille 2, Lille 3, l'Institut Pasteur et le CHRU EN 2006, regroupement des activités de recherche et de valorisation au sein de la DIRVED en 2007.

Il insiste notamment sur la forte présence de Lille 1 dans les structures de valorisation métropolitaines, régionales, nationales ou européennes et notamment dans les parcs (TLM, Eurasanté), dans les pôles de compétitivité (I-Trans, NSL, PICOM, MAUD, Up-TEX, AQUIMER) et d'excellence et dans les structures d'aide à la création d'entreprises (pré-incubateurs, incubateurs, incubateurs des parcs, réseau des ruches).

Isam SHAHROUR présente ensuite un bilan 2009 détaillé de la valorisation de la recherche (Activité contractuelle ; Projets ANR et européens ; Brevets ; Ingénierie de projets / Europe ; Création d'entreprises) ; ainsi que ses perspectives (forte attente des acteurs socio-économiques, besoin de mutualisation au niveau du PRES...).

Marie-José AYMÉ évoque la question de la remise en cause de certains pôles de compétitivité.

Isam SHAHROUR répond qu'il y avait des difficultés pour deux pôles (MAUD et AQUIMER), mais que pour MAUD, il y a une implication très importante des industriels et des chances pour que ce pôle soit maintenu. Le cas d'AQUIMER est plus problématique notamment parce que ce pôle n'a pas joué la carte de la recherche et ne s'est rapproché des universités que récemment.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) se dit content d'avoir des données chiffrées permettant des comparaisons, mais il manque encore, selon lui, certains éléments. Ainsi, si on a le nombre de contrats, on n'en a pas forcément les montants.

Il souhaite surtout poser une question de nature politique. Après avoir rappelé l'importance du coût du dépôt des brevets, la difficulté du tri nécessaire à faire entre eux, il s'interroge sur le fait de passer de l'idée au produit, ce qui implique des fonds propres, de l'investissement, une prise de risque et le recrutement de personnels. Est-ce vraiment, se demande-t-il, dans le cœur de métier de l'université de s'impliquer dans une telle valorisation ; ce faisant, n'empiète-t-on pas sur le monde de l'entreprise ?

Il faut, selon lui être prudent et ne pas aller trop loin en ce domaine. Faisons déjà bien les choses, poursuit-il, dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'idée. On pourrait sans doute aller plus loin, si les sources de financement étaient importantes et si l'Etat nous accompagnait, ce qui n'est pas le cas.

Pour Francis GUILBERT (DPE), la question posée est en effet importante. Sur un autre registre, il relève qu'on a, à l'université, des ressources humaines (notamment dans les masters de l'IAE ou de sciences éco) qui permettraient d'apporter une aide par exemple en matière de détection de projets ou d'accompagnement.

Yann SECQ (O&I) se dit content d'avoir la date de réunion du conseil de gestion du SAIC, même s'il aurait préféré l'avoir avant la présentation du bilan en CA. Il apprécie également avoir les documents complémentaires qui permettent d'y voir un peu plus clair. En revanche, il estime qu'il manque une vision un peu plus précise de ce qui est proposé (articulation de Lille 1 avec PRES VALO ; pouvoir de décision en matière de brevets...).

Isam SHAHROUR, répondant à Christophe VUYLSTEKER, remarque que la frontière entre recherche fondamentale et recherche appliquée est de plus en plus poreuse. Ainsi les fonds européens sont-ils donnés en fonction du développement économique de la recherche. L'Europe nous demandera ensuite, pour accorder des financements, de renseigner de nombreux indicateurs (nombre de brevets déposés, entreprises créées, emplois créés à travers la recherche...). Les collectivités (région, LMCU) et l'Etat souhaitent également nous accompagner dans cet aspect développement économique, elles n'ignorent pas nos difficultés de financement. Ce que l'on présente ici contribue donc à obtenir des moyens supplémentaires. Se désintéresser de la dimension valorisation et du développement économique ne pourra qu'avoir pour l'université des effets négatifs. La valorisation de la recherche fait partie intégrante des missions de l'université.

Pour Pierre LOUART (O&I) l'université a un rôle à jouer en matière de valorisation, mais qui doit se faire sans détourner l'université de ses missions fondamentales. Il y a dans l'université des endroits où l'enseignement et la recherche sont au cœur de la valorisation (management, économie). Il regrette la sectorisation disciplinaire établie en matière de valorisation. On sépare ainsi Bio-valo, TIC-valo, Transports-valo et... SHS-valo, alors que le management et l'économie sont très liés à cette valorisation.

Il est, selon lui, important de dépasser les départements thématiques en matière de valorisation et regrette les cloisonnements que l'on rencontre trop souvent. Il cite comme exemple le peu d'intérêt que Lille 2 manifeste pour les démarches de l'IAE et sa volonté d'échanges avec Lille 2 en matière de management de la santé dans le cadre de la réorganisation du système hospitalier régional. Il est regrettable que le cloisonnement disciplinaire qu'on a pu connaître à Lille 1 se retrouve à présent au niveau du PRES. On n'arrivera pas à quelque chose d'intéressant en matière de valorisation si on ne se repose pas la question de l'articulation entre les disciplines qui est au cœur de la prochaine « ré-articulation » de cette université.

Isam SHAHROUR répond qu'en termes d'articulation, on commence à réunir les collègues autour d'une même table. Il est en effet nécessaire de créer des structures où l'on retrouve tout le monde. Il relève que s'il y a des domaines de valorisation spécifiques (comme la biologie), les départements dans le cadre de CAPVALO ne doivent pas être étanches et ne le sont pas ; le département SHS devra ainsi travailler avec celui des TIC.

Jean D'ALMEIDA (DPE) souhaite intervenir sur le mode de gestion des contrats de recherche. Il remarque que les directeurs de laboratoires ont naturellement tendance à faire gérer ceux-ci par le CNRS. Il nous appartient de faire connaître les capacités de gestion de ces contrats par l'université ; celle-ci dispose en effet de compétences et de personnels qualifiés pour ce faire.

Revenant sur la question de fond, il ajoute que la valorisation n'est sans doute pas notre cœur de métier et qu'il faut savoir quelle part elle doit prendre dans nos activités. Toujours est-il que face à une certaine pression de l'Etat, des collectivités et de l'Europe, on doit avoir une autonomie en ce domaine.

Le président rappelle qu'il est question de valoriser notre recherche et que l'université est un acteur du développement économique et social. Il est de notre responsabilité de valoriser de façon autonome et de maintenir un équilibre entre nos différentes missions : la formation tout au long de la vie, la recherche, la valorisation étant totalement liée à la recherche.

Il est nécessaire qu'on s'approprie complètement la recherche notamment quant à sa diffusion vers le monde économique et social, même s'il n'est pas question de ne faire que de la recherche partenariale. Pour développer notre recherche en amont, on a besoin de sa diffusion vers le monde économique et social. Pour cela nous avons besoin de moyens que nous allons chercher ailleurs.

Revenant sur le mode de gestion des contrats, Isam SHAHROUR rappelle que lors du quadriennal 2006-2009 on avait laissé, pour la gestion des contrats Lille 1, le choix aux chercheurs soit du CNRS, soit de l'université. S'agissant du quadriennal en cours, on a l'opportunité de changer de tactique et de donner la priorité à Lille 1, le recours dérogatoire au CNRS devant être dûment justifié. En réponse à la question de Yann SECQ relative au rôle du PRES, Isam SHAHROUR précise que la structure mise en place à ce niveau ne l'est qu'en termes d'appui, mais qu'il n'y aura pas de transfert de propriété des brevets au PRES, celle-ci restant celle de Lille 1. Il ajoute que les décisions afférentes aux brevets relèveront de la seule compétence de Lille 1.

Christophe VUYLSTEKER (SENSUP-CGT) ne nie pas la mission de valorisation, mais il est des actions pour lesquelles il faut distinguer ce qui peut relever de l'université et ce qui doit revenir aux entreprises.

Isam SHAHROUR répond qu'il est important que nous protégeons notre recherche avant de la transférer. Il donne à cet effet l'exemple du métro, pour lequel Lille 1 n'a pas protégé ce qui devait lui revenir.

Le président relève qu'en effet plus personne ne sait la part qu'a prise Lille 1 dans la mise au point du métro. Il est dommage que notre propriété intellectuelle n'ait pas été protégée à l'époque, sans parler des retombées financières.

Yann SECQ (O&I) s'interroge sur le nombre d'extérieurs (hors enseignants-chercheurs de Lille 1) parmi les porteurs de projets au sein de Cré'innov.

Isam SHAHROUR répond que ces porteurs ne sont pas forcément, statutairement, personnels de Lille 1 ; ils peuvent relever d'autres organismes (INRIA, ENSCL...).

Yann SECQ (O&I) revient sur les relations avec le monde économique et sur les limites du rôle de l'université en la matière. Il est important pour lui que le monde économique soit capable de prendre le relais. Il lui appartient ainsi de trouver les partenaires pour la commercialisation d'un produit créé par l'université, une fois celui-ci abouti.

À la réponse d'Isam SHAHROUR précisant que la mutualisation permettra de répondre à ça, Yann SECQ réaffirme que, pour lui, c'est au monde économique et non à l'université de s'occuper de cet aspect commercialisation.

Isam SHAHROUR précise que des dispositifs nationaux vont être mis en place, en lien avec les universités, pour la valorisation de certains brevets, notamment vers l'international, laquelle ne pouvant être assurée par les seuls établissements en raison de son coût.

8) Projet de calendrier pédagogique 2010-2011

Salah MAOUCHE présente au conseil le projet de calendrier pédagogique 2010-2011, lequel a reçu l'avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire.

S'agissant du calendrier du contrôle continu, il y aura une session commune à tous les étudiants : celle du rattrapage. Il y aura, à la rentrée, une semaine de prérentrée ou de cours pour certaines formations (du 6 au 11 septembre) et deux semaines (du 3 janvier au 8 janvier 2011 et du 10 janvier au 15 janvier 2011) consacrées aux derniers DS, certaines formations pouvant toutefois entamer leur second semestre. La date limite de tenue des jurys est fixée de façon à permettre d'avertir les étudiants au moins 15 jours avant la date des rattrapages.

Adopté par 22 voix pour (délibération n° 2010-13).

9) Renouvellement de l'accord de partenariat pour le Master ERASMUS MUNDUS « économie du commerce international et intégration européenne »

Salah MAOUCHE présente au conseil le projet de renouvellement de l'accord de partenariat pour le Master ERASMUS MUNDUS « économie du commerce international et intégration européenne », lequel a reçu l'avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire.

Il s'agit d'un programme initié en 1994 et que Lille 1 a rejoint en 2000. Il est demandé de reconduire ce programme pour 5 ans étant simplement précisé qu'il y a un changement d'intitulé permettant une meilleure visibilité du programme.

Yann SECQ (O&I) souhaite poser une question sans lien direct avec l'accord concerné.

Il relève un problème qu'il estime récurrent, celui de la gestion administrative de l'accueil des étudiants ou post-docs étrangers (problèmes de papiers). Un post-doc serait ainsi, de ce fait, en situation illégale depuis des mois. Il considère qu'on devrait être beaucoup plus sérieux sur cette question, tout en reconnaissant que, sur ce cas précis, il ne sait pas vraiment où est le problème. Il souligne également les problèmes de logistique dans l'hébergement des étrangers ; il demande qu'on puisse accueillir ces personnes dans un environnement qui soit simplement décent.

Salah MAOUCHE précise qu'il faut déjà passer par les relations internationales pour la question du logement, même si les offres de logement ne sont pas nombreuses. Concernant les visas, il y a des procédures à respecter et il faut demander le titre de séjour adéquat.

Le président rappelle que le CA n'est pas nécessairement le lieu où l'on peut répondre à ce genre de questions.

Yann SECQ (O&I) rétorque qu'il ne demande pas de solution, mais qu'il tenait à évoquer deux cas particuliers pour lesquels il y a des soucis importants liés, selon lui, à une petite erreur commise au début.

Marie-José AYMÉ souligne l'importance de l'accueil des étrangers dans nos universités. Elle rappelle qu'elle a, elle-même, préconisé le guichet unique notamment pour les visas. Elle insiste sur le rôle d'accompagnement que doivent jouer les consulats et la préfecture dans cette démarche. Eu égard à la carence régionale en logements étudiants, il est nécessaire d'opérer une mutualisation des offres de logement, peut-être au niveau du PRES.

Le président souhaite qu'il n'y ait pas trop de digressions lors des réunions du CA. Sur la question du logement, il précise que celle-ci est traitée dans le cadre du plan Campus.

S'agissant des visas, l'université a mis en place un dispositif d'accompagnement très fort, en lien avec la préfecture, ce dans un contexte difficile en termes d'accueil des étrangers.

Il est heureux d'entendre Marie-José AYMÉ souligner le rôle des entreprises dans l'accueil des étudiants étrangers. Elles doivent également porter au niveau de l'Etat l'idée que, fermer les frontières et durcir les procédures d'accueil, n'a jamais été le moyen d'accompagner le développement économique et social. Il conclut en affirmant qu'il est extrêmement important qu'on puisse accueillir les étudiants étrangers dans nos universités et ce, dans de bonnes conditions.

Le directeur général des services souhaite réagir à l'intervention de Yann SECQ, lequel a prétendu qu'il y avait eu un manque de sérieux quelque part, sous-entendant qu'il s'agissait des services.

Il regrette que ce qui a été reproché est extrêmement flou, le problème incriminé n'ayant nullement été qualifié. Il s'agit d'affirmations un peu gratuites, sachant que, pour les étudiants, le service de la scolarité assure une prestation complète de suivi et d'accompagnement faisant l'objet depuis plusieurs années d'une convention avec la préfecture. On recrute des vacataires pour faire le travail de la préfecture sans contrepartie financière, précise-t-il. Quand il s'agit de post-docs, c'est le service du personnel qui devient compétent. Il déclare ne pas pouvoir laisser une telle assertion si elle n'est pas argumentée, précise et fondée.

Le président soumet le renouvellement de l'accord de partenariat au vote du conseil.

Approuvé par 22 voix pour (délibération n° 2010-14).

10) Convention de partenariat pour la délocalisation de la 2^{ème} année de 2 masters à la MDI School Business d'Alger

Salah MAOUCHE présente au conseil le projet de convention de partenariat pour la délocalisation de la 2^{ème} année de 2 masters à la MDI School Business d'Alger, lequel a reçu l'avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire.

Approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (délibération n° 2010-15).

11) Convention de partenariat pour la délocalisation de la licence MASS à l'Université de Galatassaray (Turquie)

Salah MAOUCHE présente au conseil le projet de convention de partenariat pour la délocalisation de la licence MASS à l'Université de Galatassaray (Turquie), lequel a reçu l'avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire.

Approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (délibération n° 2010-16).

12) Demande d'habilitation des Masters Enseignement

Salah MAOUCHE présente au conseil les propositions de demande d'habilitation des masters enseignement, lesquelles ont reçu l'avis favorable du Conseil des études et de la vie universitaire.

Pour chaque master, voire agrégation, il est proposé de créer une nouvelle spécialité dans une mention disciplinaire intitulée « métiers de l'enseignement et de la formation », dans le respect de la maquette générique. S'agissant plus précisément de l'agrégation, il est proposé dans certaines disciplines d'avoir deux masters, l'un intitulé « métiers de l'enseignement et de la formation » et l'autre intitulé « Savoirs scientifiques et compétences expérimentales », ce qui permet d'ouvrir une porte à l'étudiant qui s'inscrit une première fois au CAPES, qui a son M2, qui ne peut plus s'y inscrire, mais qui pourra préparer l'agrégation tout en passant les deux concours.

Dans les cas de cohabilitation, c'est en principe l'établissement qui forme actuellement au concours concerné qui porte la demande.

Sont présentées les demandes suivantes :

- Master mention sciences et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, spécialité « Professorat des écoles » (Co-habilitation Lille 1, Lille 3, UVHC, ULCO, Artois) ;
- Master mention sciences de gestion, spécialité « Métiers de l'enseignement et de la formation en économie gestion » (Co-habilitation Lille 1, UVHC, Artois) ;
- Master mention sciences de gestion, spécialité « Diplôme de formateur en sciences et techniques de gestion » (Co-habilitation Lille 1, UVHC) ;
- Master mention économie appliquée, spécialité « Métiers de l'enseignement et de la formation en sciences économiques et sociales » (Co-habilitation Lille 1, Artois) ;
- Master mention sociologie-ethnologie, spécialité « Métiers de l'enseignement et de la formation en sciences économiques et sociales » (Co-habilitation Lille 1, Artois) ;
- Master mention mathématiques, spécialité « Métiers de l'enseignement et de la formation en mathématiques » ;
- Master mention physique, spécialité « Métiers de l'enseignement et de la formation en physique chimie » (Co-habilitation Lille 1, UVHC, ULCO) ;
- Master mention chimie, spécialité « Métiers de l'enseignement et de la formation en physique chimie » (Co-habilitation Lille 1, UVHC, ULCO) ;
- Master mention biologie biotechnologies, spécialité « Métiers de l'enseignement et de la formation en biotechnologies » ;
- Master mention biologie biotechnologies, spécialité « Métiers de l'enseignement et de la formation en SVT » (Co-habilitation Lille 1, Artois) ;
- Master mention biologie biotechnologies, spécialité « Savoirs scientifiques et compétences expérimentales en SVT » (agrégation) ;

- Master mention sciences de la Terre, de l'univers et de l'environnement, spécialité « Métiers de l'enseignement et de la formation en SVT » (Co-habilitation Lille 1, Artois) ;
- Master mention sciences de la Terre, de l'univers et de l'environnement, spécialité « Savoirs scientifiques et compétences expérimentales en SVT » ;
- Master mention écologie, spécialité « Savoirs scientifiques et compétences expérimentales en SVT » ;

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) demande comment seront organisés les masters cohabilités ; y aura-t-il des jurys communs ? les CPP seront-elles communes ? Le cadrage de ces masters cohabilités est-il déjà clairement défini ?

Salah MAOUCHE répond qu'il a été prévu, au terme des discussions entre les partenaires, qu'il y aurait une même équipe pédagogique et qu'un comité de pilotage définirait les conditions d'ouverture des classes suivant le nombre d'étudiants. Un jury commun serait également mis en place.

Le président rappelle le contexte dans lequel ces masters ont été mis au point. La démarche a été de développer une coopération régionale à la fois sur le master « PE » porté par l'Artois et l'IUFM (l'un des enjeux ayant été de sauvegarder l'IUFM dans son rôle de formation des maîtres et notamment des professeurs des écoles), mais également sur les masters relatifs à l'enseignement secondaire, pour lesquels a été prévu un portage par l'université qui organisait jusqu'alors la préparation au CAPES dans la discipline.

Salah MAOUCHE précise que pour la formation des professeurs des collèges et lycées, la partie professionnelle sera assurée, comme aujourd'hui, par les collègues de l'IUFM.

Yann SECQ (O&I) relève « *la schizophrénie des personnes qui ont porté les projets* » : Ce sont des personnes qui se sont en effet investis depuis des années dans cette formation ; qui subissent un cadrage évoluant au cours du temps, dans lequel les contraintes sont terriblement fortes et empêchent de construire une formation qui tienne la route. « *Un certain nombre de positions ont été prises par d'autres instances au niveau national sur cette réforme qui ont été superbement ignorées. Il est de notre responsabilité d'universitaires de dire qu'on est bien placés pour savoir comment il faut former les enseignants et de dire qu'il n'est pas possible de travailler dans ces conditions* ». Yann SECQ conclut que son intervention constitue une explication de vote.

Le président souhaite intervenir sur la forme de cette intervention. Il n'est pas correct de traiter les collègues qui se sont investis de schizophrènes. Ce sont des personnes qui ont également des valeurs, et qui sont soucieux des intérêts des étudiants. Il ajoute que ces collègues, dans le cadre contraint qui a été rappelé, ont fait du bon travail. Les maquettes, contrairement à ce qui a été dit, tiennent la route, ce qui n'a pas été contesté en CEVU.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) relève que les collègues ont subi le cadrage du PRES comme des contraintes. Les porteurs de projet ne sont ainsi pas eux-mêmes totalement satisfaits de ce qui a été fait ; beaucoup d'entre eux considèrent que le système précédent était meilleur. Ceci étant dit, il souhaite lire la déclaration du SNESUP-FSU qui a déjà été lue en CEVU et qui constituera une explication de vote :

« Nous, élus SNESUP-FSU au CA, pensons que la réforme dite de "mastérisation de la formation des enseignants" est une réforme pernicieuse, en dépit de son apparente reconnaissance du niveau de formation à bac+5, et malgré la promesse d'une revalorisation des débuts de carrière des enseignants, revalorisation d'ailleurs assez faible.

À nos yeux, cette réforme a comme objectif essentiel de supprimer à terme toute référence à un concours de type fonction publique pour entrer dans l'éducation nationale. Nous persistons à penser que le statut de fonctionnaire et les garanties associées sont indissociables de l'exercice des missions d'un service public indépendant des pressions économiques, politiques, philosophiques ou confessionnelles.

Notre intention n'est, en aucun cas, de remettre en cause le travail des collègues porteurs des projets de maquettes qui ont construit des projets de qualité, en dépit de conditions inacceptables de mise en œuvre imposées par le ministère. Nous ne pouvons nous exonérer de notre responsabilité, dès lors que l'avis qui nous est demandé conditionne la mise en place au sein de notre université de ces masters enseignement.

L'examen des conséquences de cette mise en place est accablant.

Ainsi, la volonté de transférer l'essentiel de la formation professionnelle de l'année de fonctionnaire stagiaire (après admission au concours) aux années de masters (avant admission au concours) :

- Rendra plus difficile le début de carrière des enseignants, du fait de la forte diminution de l'allègement de service dont ils bénéficient actuellement ;
- Augmentera les contraintes exercées pendant le master, notamment en M2 : l'étudiant devra à la fois réussir le concours sur une base disciplinaire, suivre un stage en responsabilité et acquérir un master ;
- Aboutira à utiliser des stagiaires de M2 pour assurer des remplacements car, quoiqu'on en dise, la proposition de stage en pratique accompagnée en place du stage en responsabilité ne constitue pas un garde-fou suffisant face à la volonté rectorale de gérer la pénurie à travers la gestion des stages ;
- Créera de fait un pool de diplômés de masters-enseignement n'ayant pas été recrutés et pouvant ainsi alimenter les besoins en enseignants contractuels des futurs établissements autonomes du premier et second degré...

Par ailleurs, l'allongement de la durée des études et le troc d'une année de fonctionnaire stagiaire rémunérée contre de simples gratifications pour les stages de master en responsabilité vont à l'encontre de la démocratisation de l'accès à ces concours de l'enseignement qui jouent encore un rôle d'ascenseur social indéniable.

Aussi, estimant qu'aucune de ces critiques (déjà énoncées en 2008-2009) ne peut être levée par les documents présentés ce jour, nous, élus SNESUP-FSU, émettrons un avis défavorable à l'encontre de ces maquettes et appelons les élus des autres listes à nous rejoindre sur ce vote "contre". »

Pour Jean D'ALMEIDA (DPE) tout le monde est conscient des difficultés que présente le projet de mastérisation, notamment en termes de préparation simultanée du concours et du diplôme. Aujourd'hui, un cadrage régional a été établi, nos partenaires ont remonté leurs maquettes, il n'y a plus de mouvement national de rétention des maquettes ; se pose donc une question de responsabilité : Si nous refusons de faire remonter nos maquettes que se passe-t-il ? Quelles en seraient les implications pour notre université pour les années à venir ? Il serait, selon lui, irresponsable de ne pas envoyer les maquettes. Il déclare donc qu'il ne partage pas la position défendue par Christophe VUYLSTEKER et qu'il votera donc pour la remontée de celles-ci.

Le président rappelle qu'il avait lui-même pris des positions contre la mastérisation, appelant à un moratoire et s'expliquant de façon publique sur le sujet. Il y a eu à un moment donné une demande très forte, portée notamment par la FSU, qui avait adressé aux présidents des universités régionales et au recteur une lettre ouverte réclamant l'organisation des masters enseignement au niveau régional et la

sauvegarde de l'IUFM. Ceci a été fait, l'organisation des masters s'est faite dans un cadre régional. Dans les autres universités, il n'y a ainsi pas eu de position contre la remontée des maquettes. Il faut, poursuit le président, prendre en compte les intérêts de nos usagers. Ne pas remonter les maquettes au niveau de Lille 1 signifierait qu'on n'assurera plus la formation en master enseignement. La conséquence sera que les étudiants iront ailleurs ; vers un ailleurs proche... Or, notamment pour les masters du 2nd degré, il y a une forme de spécialisation, en fonction des compétences. Il ne serait pas bon que Lille 1 soit absente du processus. Il déclare être lui aussi partagé entre ses principes et la réalité, mais il constate que, depuis plusieurs mois, on a travaillé régionalement et préservé les intérêts de l'IUFM, c'est-à-dire dans le sens voulu par la FSU.

Salah MAOUCHE souligne le travail collectif qui a été réalisé par les différents partenaires ainsi que le souci constant de l'intérêt de l'étudiant. Le but qu'on s'est assigné c'est de permettre à l'étudiant de réussir, de ne pas avoir un étudiant « *restant sur le carreau* » avec un M2. Il remarque par ailleurs que parmi les collègues qui participent au processus, il y en a qui sont du SNESUP.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) relève qu'il ne parle pas au nom du SNESUP national ou académique ; il dit raisonner sur des principes importants, la critique principale portant sur la gestion des stages. Il précise ne pas être responsable de l'attitude d'élus SNESUP d'autres universités. Il rappelle qu'il y a eu un appel national du SNESUP en début d'année de ne pas prendre part aux maquettes. L'analyse de la section syndicale de Lille 1 est que globalement les risques relatifs à ces masters sont suffisamment importants pour refuser leur mise en place. Les étudiants pourront concourir avec d'autres masters, le master enseignement n'étant pas impératif.

Le président rappelle une fois encore que la demande principale du SNESUP portait sur une coopération régionale. Soit le SNESUP n'est pas content du travail réalisé collectivement et dans ce cas, il doit y avoir une position régionale à prendre ; or, cette position régionale n'est pas prise. La non remontée des maquettes ne serait bonne, ni pour Lille 1, ni pour la coopération régionale. Il souligne enfin la qualité des maquettes proposées.

Pierre LOUART (O&I) ose une comparaison avec le secteur hospitalier ; ne pas remonter nos maquettes équivaldrait pour les personnels de santé à abandonner leurs malades, sous prétexte qu'ils subissent la réforme de l'hôpital. On a nos étudiants, c'est pareil, martèle-t-il. Il remarque qu'ayant assisté, en observateur, à la réunion du CEVU, il a entendu des réflexions très justes sur les risques de la réforme, mais également que, dans une logique de refus, on perdrait un nombre considérable d'étudiants. Il constate que certains, au niveau du SNESUP, assument eux-mêmes leurs contradictions, puisque a été présenté au CEVU le cas de Nicolas POSTEL qui est porteur d'une maquette de master économie appliquée. On est certes dans des contraintes très lourdes, mais il y a un risque important de perdre un certain nombre d'étudiants qui iront ailleurs dans des modes de fonctionnement qui ne seront certainement pas meilleurs, loin s'en faut, que ceux que l'on peut mettre en place ici. Il n'y aura pas d'autre choix que celui de la mise en place de ces masters. Il y a eu un combat politique normal et il doit y avoir aujourd'hui un agencement institutionnel par rapport à des règles qui sont imposées. On peut les refuser, mais c'est perdre la possibilité même de former des étudiants que l'on souhaite former le mieux possible à ce qu'ils prépareront de toute manière.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) ne comprend pas trop que l'on cherche à diviser le SNESUP. Nicolas POSTEL est porteur de projet, mais il est d'accord avec la position défendue par la section syndicale pour une question de cohérence ; ce qui fait sans doute la différence entre une liste syndicale et une autre qui ne l'est pas.

Pierre LOUART (O&I) rétorque que ce n'est pas ce qu'il a entendu au CEVU.

Le président ne souhaite pas qu'on parle au nom d'une personne qui n'est pas là pour s'exprimer elle-même.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) rappelle que les élus SNESUP ont toujours été cohérents, clairs et ont toujours annoncé leurs positions à l'avance. Il affirme qu'ils défendent des principes quand certains acceptent le principe de réalité.

Le président précise qu'au CEVU a adopté une motion indiquant ses plus grandes réticences à l'égard de la réforme de la mastérisation et de ses modalités d'application ; mais ceci a été distinct du vote où chacun était libre de s'exprimer pour ou contre la remontée des maquettes.

Salah MAOUCHE tient à remercier les collègues qui ont élaboré les maquettes, ce qui a été lourd et difficile en raison du cadre régional de ce travail.

Le président soumet la demande d'habilitation au vote du conseil.

Approuvée par 13 voix pour 6 voix contre et 2 abstentions (délibération n° 2010-17).

13) Délibération relative à une demande d'équipement du SUDES

Martine CARETTE, directrice du SUDES présente au conseil le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'administration,

Considérant que, chaque année, le Conseil régional contribue à aider les organismes de formation à s'équiper ;

Considérant que, pour l'année 2010, le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais a décidé de subventionner l'équipement des Points Relais Conseil en VAE ;

Considérant que le SUDES de Lille 1, comme quatre autres universités, est Point Relais Conseil en VAE ;

Considérant que Lille 1 peut bénéficier de cette subvention laquelle ne peut couvrir que 80% des dépenses engagées et dont le montant maximum est de 5000 € ;

Approuve la demande de subvention de 5000 € qui sera utilisée comme suit :

- 2 ordinateurs portables
- 1 vidéoprojecteur
- 1 imprimante couleur
- 1 ordinateur fixe

Soit une dépense pour le SUDES de $6\,347,19\text{ €} - 5\,000\text{ €} = 1\,347,19\text{ €}$

Approuvée par 20 voix pour (délibération n° 2010-18).

14) Questions diverses

Yann SECQ (O&I) présente au conseil, au nom de O&I, de l'UNSA, de la CGT et du SNESUP, une proposition de motion. Après discussion et amendements, le texte proposé au vote du CA est le suivant :

« Depuis plusieurs mois, les élus du CA de l'Université Lille 1 ont exprimé le souhait de rencontrer les élus des CA des universités Lille 2 et Lille 3. Malgré un accord de principe, rien ne s'est concrétisé.

Les élus de Lille 1 s'inquiètent de la non implication des instances élues des établissements dans le "projet Campus". Il n'est pas possible de porter de réel projet de coopération étroite entre universités sans impliquer la communauté universitaire.

Les élus du CA de l'université Lille 1 demandent solennellement à ce qu'une réunion des trois CA des universités publiques lilloises soit organisée le plus rapidement possible pour qu'une première prise de contact et des premiers échanges puissent avoir lieu et que la communauté universitaire soit enfin partie prenante des évolutions de son université. »

Adoptée par 19 voix pour (délibération n° 2010-19).

Le président précise qu'il a voté cette motion, même s'il n'en partage pas tous les termes ; son approbation portant sur le besoin de réunir les conseils des trois universités.

Jean D'ALMEIDA (DPE) espère simplement que cette réunion ne se résumera pas à une « grand messe » et qu'on pourra avoir une réelle discussion.

Geoffrey BOSSU (MÉT) demande qu'une réflexion s'engage sur l'organisation des prochaines élections étudiantes et notamment sur la possibilité d'installer plus de bureaux de vote dans le cadre de secteurs électoraux.

Le président rappelle que les questions d'organisation électorales ont été et seront discutées en comité électoral ; il souligne simplement que lors des dernières élections, les bureaux délocalisés n'ont pas connu de participation plus importante que le bureau de vote central.

La séance du conseil d'administration plénier est levée à 19h20.

Le Directeur général des services,

Patrice SERNICLAY

Le Président,

Philippe ROLLET